

Commission : Discipline
Date : 05 décembre 2024

Le présent document hebdomadaire est publié à la suite d'une décision du Comité de direction du District de Football de la Charente. Il donne à titre d'information la liste des sanctions prononcées par la commission de discipline. Il ne se substitue pas aux procès-verbaux de cette dernière, qui seuls ont une valeur officielle.

Niveau Compétition	Date	Nom du club	Sanction	Référence sanction	Qualité	Date d'effet	Amende financière
D1	30 11 24	CS ST MICHEL	2 Matchs de suspension	Art 2 du Barème Disciplinaire	Joueur	02 12 24	41€
D1	30 11 24	AS BRIE	1 Match de suspension	Art 1.2 du Barème Disciplinaire	Joueur	02 12 24	35€
D1	01 12 24	US LESSAC	3 Matchs de suspension	Art 6 du Barème Disciplinaire	Joueur	02 12 24	55€
D2	30 11 24	ST SEVERIN PALLUAUD	2 Matchs de suspension	Art 2 du Barème Disciplinaire	Joueur	02 12 24	41€
D2	30 11 24	USA VERDILLE	4 Matchs de suspension	Art 6 et 1.4 du Barème Disciplinaire	Joueur	02 12 24	60€

D2	30 11 24	AS AIGRE	2 Matchs de suspension	Art 2 du Barème Disciplinaire	Joueur	02 12 24	41€
D2	01 12 24	OFC RUELLE	3 Matchs de suspension	Art 3 du Barème Disciplinaire	Joueur	02 12 24	55€
D2	01 12 24	JARNAC SPORTS	2 Matchs de suspension	Art 2 du Barème Disciplinaire	Joueur	02 12 24	41€
D3	30 11 24	FC CHABANAIS	6 Matchs de suspension	Art 13.1 et 1.4 du Barème Disciplinaire	Joueur	02 12 24	125€
D3	01 12 24	CS ST ANGEAU	1 Match de suspension	Art 1.2 du Barème Disciplinaire	Joueur	02 12 24	35€
D4	01 12 24	JS EXIDEUIL	4 Matchs de suspension	Art 3 du Barème Disciplinaire	Joueur	02 12 24	60€
D4	01 12 24	US ANAIS	2 Matchs de suspension	Art 2 du Barème Disciplinaire	Joueur	02 12 24	41€

D4	01 12 24	CS CHASSORS	5 Matches de suspension	Art 6 et 1.4 du Barème Disciplinaire	Joueur	02 12 24	90€
D4	01 12 24	OF COURBILLAC	2 Matches de suspension	Art 1.2 et 1.4 du Barème Disciplinaire	Joueur	02 12 24	41€
D4	05 10 24	US TAPONNAT	10 Ans de suspension assortis d'une interdiction pour une durée de 15 Ans d'être licencié à la FFF Dossier transmis au service juridique de la Ligue	Art 13.4 du Barème Disciplinaire et Art 4.1.2 du Règlement Disciplinaire	Joueur	07 10 24	Amende minorée suite à l'exclusion du joueur par le club 250€
D4	05 10 24	US TAPONNAT	3 Ans de suspension assortis d'une interdiction pour une durée de 5 Ans d'être licencié à la FFF Dossier transmis au service juridique de la Ligue	Art 13.1 du Barème Disciplinaire et Art 4.1.2 du Règlement Disciplinaire	Joueur	11 10 24	Amende minorée suite à l'exclusion du joueur par le club 250€
U17	23 11 24	CF CROUIN	5 Mois suspension	Art 8 du Barème Disciplinaire	Dirigeant	06 12 24	400€

U17	30 11 24	CS ANGOULEME LEROY	2 Matchs de suspension	Art 5 du Barème Disciplinaire	Joueur	02 12 24	41€
U17	30 11 24	AS SOYAUX	1 Match de suspension	Art 1.2 du Barème Disciplinaire	Joueur	02 12 24	35€
U15	30 11 24	GJ LAC 16	2 Matchs de suspension	Art 5 du Barème Disciplinaire	Joueur	02 12 24	41€
U15	30 11 24	CS ANGOULEME LEROY	1 Match de suspension	Art 5 du Barème Disciplinaire	Joueur	02 12 24	35€
U15	30 11 24	JS ANGOULEME BEL AIR	2 Matchs de suspension	Art 2 du Barème Disciplinaire	Joueur	02 12 24	41€
U15	30 11 24	AS ST YRIEIX	7 Matchs de suspension	Art 13.1 du Barème Disciplinaire	Joueur	02 12 24	160 €
Coupe Réserves	23 11 24	JS ANG. BASSEAU	2 Matchs de suspension	Art 4 du Barème Disciplinaire	Dirigeant	06 12 24	41 €

Lien vers le [Règlement Disciplinaire et le Barème Disciplinaire](#) en vigueur.



JURIDICTIONS

SAISON 2024-2025

RELEVÉ DES SANCTIONS

N°13 DU 05 12 2024

Le Président : Marcel BUISSON

La Secrétaire :